

Les fédérations contre la gouvernance du médico-social aux mains des départements

Article 03/07/2020

Les huit principales fédérations du secteur du grand âge s'élèvent contre l'éventualité de confier la gouvernance du champ médico-social aux seuls conseils départementaux, sur laquelle l'exécutif et l'ADF seraient en discussion.

Ces fédérations (*lire l'encadré*) ont réagi le 2 juillet dans un communiqué commun à un article paru dans Le Monde, fin juin: il évoquait des discussions entre Emmanuel Macron et l'Association des départements de France (ADF), avec à la clé l'ouverture d'un chantier sur le pilotage du "paquet santé-social" et notamment des Ehpad.

"La presse s'est fait l'écho de discussions au sommet de l'Etat visant à transformer en profondeur la gouvernance du champ médico-social en la confiant aux conseils départementaux. Une telle décision serait une double faute politique: sur la forme, parce qu'elle aurait été prise dans le dos des acteurs du grand-âge; sur le fond, parce qu'elle accroîtrait les inégalités déjà existantes entre les territoires", résumant les fédérations en préambule de leur communiqué.

Elles "souhaitent tout d'abord dénoncer une méthode consistant à discuter depuis deux ans avec les acteurs du secteur sans jamais formuler une stratégie claire ni proposer cette option, puis à engager ces derniers jours les véritables négociations avec les seuls représentants des conseils départementaux".

"Cette méthode n'est pas acceptable d'un point de vue démocratique pour évoquer le devenir d'un secteur stratégique pour l'avenir du pays qui accompagne plusieurs millions de nos concitoyens et représente plus d'un million d'emplois", tancent-elles.

Elles préviennent qu'"il ne s'agit en aucun cas de nier le rôle essentiel des départements en particulier dans l'accès aux droits individuels et l'adaptation des territoires au grand âge et aux personnes en situation de handicap".

Mais, "ces missions doivent cependant s'articuler avec la nécessité d'assurer l'équité territoriale et le renforcement des liens avec le secteur sanitaire et social dont la crise du Covid a montré à quel point il était vital, pour les personnes accompagnées à domicile et dans les établissements médico-sociaux".

Elles pensent aussi que, "alors même que les acteurs plébiscitent une plus grande fluidité de l'accompagnement, ainsi qu'une plus grande inclusion et un meilleur accès aux soins des personnes âgées vulnérables, ce serait un contresens historique d'écarter les agences régionales de santé (ARS) de la gouvernance et du financement des établissements et services médico-sociaux".

"Mettre fin à un financement national de ce secteur en le conditionnant à terme aux ressources très disparates des départements ne peut que faire croître les inégalités déjà considérables qui existent déjà", préviennent-elles, évoquant "les modalités d'attribution par les départements de la prime exceptionnelle Covid aux aides à domicile".

"La volonté de rendre plus cohérente la gouvernance du secteur médico-social suppose de réduire et non d'accentuer les ruptures de parcours entre domicile et établissements, entre sanitaire, social et médico-social", insistent-elles.

Enfin, "la question de la gouvernance des établissements médico-sociaux ne peut se conclure par un arbitrage politique qui viendrait en amont de la réforme du grand âge [et des discussions en cours](#)", martèlent-elles,

appelant "les pouvoirs publics à engager une vraie négociation avec les acteurs sur la base de propositions tenant compte de l'impératif d'équité territoriale et de cohérence du système de soins".

Le 2 juillet, jour de parution de ce communiqué, le Sénat soumettait à l'Elysée ses propositions pour "une nouvelle génération de la décentralisation", parmi laquelle le souhait que [le rôle des collectivités territoriales soit renforcé dans la gouvernance des ARS et des Ehpad...](#)

Les huit fédérations

- L'Association des directeurs au service des personnes âgées (AD-PA)
- La Conférence nationale des directeurs d'établissements publics pour personnes âgées et handicapées (CNDEPAH)
- La Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs (Fehap)
- La Fédération hospitalière de France (FHF)
- La Fédération nationale des associations de directeurs d'établissements et services pour personnes âgées (Fnadepa)
- La Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa)
- L'Union nationale interfédérale des oeuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Uniopss)
- Le Syndicat national des établissements et résidences privées pour personnes âgées (Synerpa).

vl/cbe/ab

Valérie Lespez